

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 23

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 19 JUIN 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

**PRÉSENTS :**

**Mmes.** S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE

**Mrs.** E. CHAUVET, JP. SEISSON, C. AMIEL

**Mmes** I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, MD. PAGES, C. BARRY,  
N. AUBERT

**Mrs.** D. CHAMBON, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, C. LABARDE

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mmes et Mrs.** PH. MARTIN (pouvoir à ML. ANZALONE), C. PTAK (pouvoir à D. CHAMBON),  
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), D. MAHUET (pouvoir à S. LAMBERT), R. THIERS-  
SIMON (pouvoir à E. CHAUVET), L. ROQUEPLAN (pouvoir à A. JARILLO), B. REYNÈS (pouvoir à  
C. LABARDE), S. DIET-PENCHINAT (pouvoir à MD. PAGÈS), M. LOMBARDO (excusé sans pouvoir)

**ABSENTS :**

M. TEISSIER

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Cyril AMIEL

**20240619 – 18/URBA02. AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE DEPOSER ET  
SIGNER UN DOSSIER D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER  
UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) POUR L'ORGANISATION DE LA FOIRE  
AUX SANTONS (dossier AT)**

L'Espace Culturel et Festif de l'Etoile est un établissement recevant du public destiné à recevoir des spectacles et festivités diverses (concerts, spectacles, banquets, foires, marchés ...).

Son classement en « 1<sup>ère</sup> catégorie de type L » régleme nte l'aménagement des espaces (nombre de stands et dimensions) ainsi que la jauge de personnes accueillies pour les forums, réunions et salons.

L'organisation de la foire aux santons 2024 nécessite une configuration des espaces différente de celle autorisée pour les établissements recevant du public de 1<sup>ère</sup> catégorie pour permettre l'installation de plus de stands avec des dimensions moindres. Ainsi, deux nouvelles configurations d'implantation des stands sont proposées et permettent :

- une meilleure fluidité de la circulation du public,
- une augmentation des espaces de stockages pour les exposants,
- un espace de décoration supplémentaire dans les zones centrales.

Au regard de ce qui précède, il est nécessaire de déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (dossier AT) demandant la validation de ces nouvelles configurations.

Conformément à l'article L.2122-21 du CGCT, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (dossier AT) nécessaire à l'organisation de la foire aux santons 2024.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 5 juin 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer et à déposer l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) nécessaire au projet susvisé ainsi que tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 20 juin 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

